

## Fiche REX n°6 – Financer ses investissements dans l'industrie

### Industrie Agro Alimentaire et chaleur verte

#### PRESENTATION DES PARTIES PRENANTES

##### CONTINENTAL Foods (Soupe Liebig)



**Continental Foods** est l'une des principales sociétés agroalimentaires d'Europe et est notamment leader du secteur de la soupe avec les marques **Liebig** et **Royco**. En France, la société possède deux sites : Boulogne Billancourt (siège administratif) et Le Pontet, près d'Avignon (siège social et usine de production). Ce site emploie 400 personnes et produit près de 100 000 tonnes de soupe par an.

##### ENGIE Cofely



**ENGIE Cofely** est une société de services en efficacité énergétique, faisant partie du groupe ENGIE. Avec près de 12 000 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros, la société opère près de 126 réseaux de chaleur et de froid, 350 chaufferies biomasse et suit la performance énergétique de près de 15 000 installations.

##### SIDOMRA



Le **SIDOMRA** est un syndicat mixte pour la valorisation des déchets du Pays d'Avignon qui regroupe 16 communes soit 209 000 habitants. Le syndicat est propriétaire de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) évoqué dans cette fiche.

##### SUEZ NOVALIE



**NOVALIE** est un écopôle, situé sur la commune de Vedène (84, près d'Avignon) et exploité par SUEZ. Le site regroupe 4 activités : une déchèterie, un centre de tri des déchets ménagers recyclables, une unité de valorisation énergétique des déchets non recyclables et une unité de valorisation des mâchefers. NOVALIE est en délégation de service public pour le SIDOMRA.

## ZOOM SUR LE MONTAGE FINANCIER ET CONTRACTUEL

### Qu'est ce que le Tiers Financement ?

Le Tiers Financement est un modèle économique qui propose une offre intégrée (conception, financement, réalisation et suivi post travaux) de rénovation énergétique de telle sorte que le client n'ait pas à financer les travaux. Les économies d'énergies réalisées par ce dernier remboursent progressivement tout ou partie des loyers facturés par le tiers investisseur.



Figure 1 : Le Tiers Financement, une offre intégrée - Source ATEE

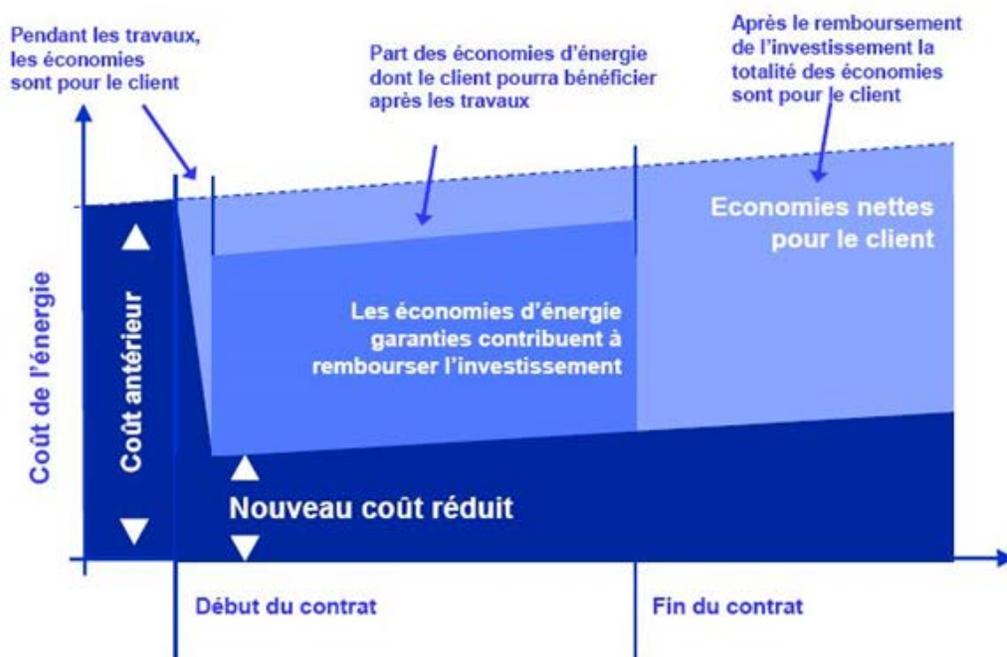


Figure 2 : Mécanisme de remboursement par les économies d'énergie

Source Caisse des Dépôts, 2010

Pour plus d'information, téléchargez [le Guide ATEE sur le CPE et le Tiers Financement](#)

L'idée maîtresse de ce projet s'inscrit dans une logique d'**économie circulaire** : capter les rejets thermiques d'un acteur (UVE) afin de couvrir les besoins d'un autre (Continental Foods).

Durant l'année 2014, les premiers contacts ont été pris entre ENGIE Cofely et les parties prenantes. Les études effectuées ont rapidement montré qu'il n'existait pas de verrous technologiques à lever et que la rentabilité du projet était assurée notamment grâce à l'aide du Fonds Chaleur. Le SIDOMRA en est le propriétaire. Suez en est l'exploitant et à ce titre est « propriétaire » de la chaleur produite. A noter que l'usine de Continental Foods se situe dans une **zone verte**, et donc protégée, ce qui a eu pour conséquence de modifier certains tracés et d'allonger les délais d'instruction du dossier. La signature du contrat a été réalisée en août 2016 et la mise en service a été effectuée en juillet 2018.

Le site industriel de Continental Foods et l'UVE sont reliés par un **réseau de chaleur** de 2.5 kms (300°C – 25 bar). Il s'agit d'un réseau avec double enveloppe : un premier tuyau acier évolue dans un second. Entre les deux, le vide est fait. Le **vide** constitue un excellent isolant qui permet de limiter les pertes thermiques sur le réseau et d'optimiser sa performance. La **chaleur** résultant de l'incinération des déchets est transportée via le réseau et valorisée **via un échangeur vaporisateur** (d'une capacité de 15 tonnes par heure) afin de produire la chaleur (**vapeur**) nécessaire à l'industriel. La vapeur primaire condensée est ensuite renvoyée vers l'UVE afin d'assurer le cycle thermique (chaudières de récupération).

ENGIE Cofely et l'industriel sont liés par un **contrat de performance énergétique (CPE)** (voir n°3 –Figure 3). Ce contrat garantit la fourniture de la vapeur en termes de prix, qualité, quantité et disponibilité. En cas de non-respect des clauses, la société de service paie des pénalités à l'industriel. Ce dernier paie une redevance à ENGIE Cofely en échange du service rendu. Ce contrat est d'une durée longue (15 ans) ce qui demeure remarquable dans le monde de l'industrie.

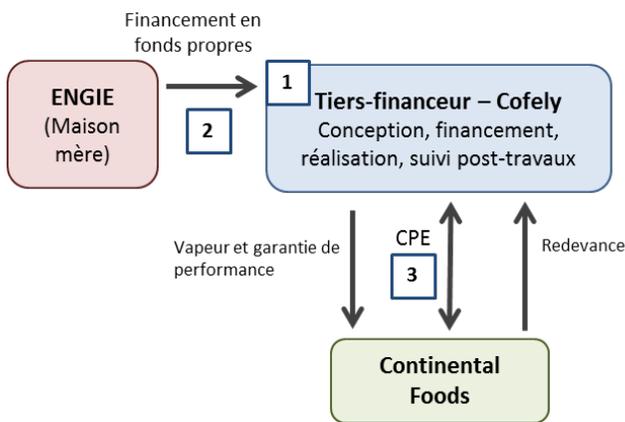


Figure 3 : Montage financier

Cette particularité constitue un moyen de pérenniser le site. Un deuxième contrat tri partite (ENGIE Cofely/ Suez (exploitant)/SIDOMRA (propriétaire UVE)) fixe les conditions d'opération techniques.

ENGIE Cofely a investi en **fonds propres** (6 M€) pour la réalisation technique du site (voir n°2 – Figure 3). Le projet a également bénéficié du financement du **Fonds Chaleur** à hauteur de 2.5 M€. La construction du réseau de chaleur constitue la part majeure de l'investissement en termes de CAPEX (environ 70 % du coût du projet).

## UN PROJET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La mise en place de ce dispositif de récupération de chaleur fatale présente **de nombreux avantages** pour les parties prenantes :

- accès à un **prix de la vapeur compétitif**, non indexé sur le prix des énergies fossiles et donc moins volatil,
- **diminution de la consommation de gaz naturel** et donc des émissions de CO<sub>2</sub> (7 500 t de CO<sub>2</sub> évitées),
- **réduction de l'empreinte environnementale** et ancrage dans une économie locale et circulaire, respectueuse de l'environnement,
- **pérennisation** de la fourniture du site de Continental Foods (contrat de 15 ans),
- amélioration de la **performance énergétique** de l'UVE et réduction de la **TGAP**,
- cette réalisation peut servir de **projet pilote** à la Région afin de mettre en place d'autres initiatives s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire.

### Le mot d'ENGIE Cofely,

*« A travers le Projet Chaleur Verte, ENGIE Cofely illustre sa capacité à accompagner le secteur industriel dans la transition énergétique. En conjuguant sa force de proposition en matière de fourniture d'énergie décarbonée avec des solutions technico-économiques robustes et créatrice de valeur pour le consommateur final, ENGIE Cofely entend contribuer à l'amélioration de la compétitivité de ses clients au service de la croissance verte. »*

### Opération réalisée

- ♦ Opération de tiers financement avec Contrat de Performance Energétique (CPE)

### Parties prenantes

- ♦ Continental foods
- ♦ ENGIE Cofely
- ♦ Suez Novalie
- ♦ SIDOMRA

### Chiffres clés

- ♦ Investissement total : 6 M€ dont 2,5 M€ via le Fonds Chaleur
- ♦ 7 500 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par an
- ♦ Durée du contrat : 15 ans

### Date clés

- ♦ Août 2016 : signature du projet
- ♦ Juillet 2018 : mise en service

## LES AVANTAGES D'UN TEL MONTAGE FINANCIER

Bien que l'industrie soit un secteur très hétérogène selon les secteurs d'activité quant aux enjeux liés à l'efficacité énergétique, **les dépenses d'investissement en faveur de la performance énergétique** restent limitées et progressent peu. Ce type d'investissement constitue souvent **un frein pour les industriels** qui préfèrent mobiliser leur capacité d'investissement sur leur cœur de métier et ne pas recourir à un endettement supplémentaire. **De nombreux projets très pertinents d'un point de vue économique et environnemental ne voient ainsi pas le jour faute de capacité d'investissement.**

**L'intervention d'un tiers financeur tel qu'ENGIE Cofely permet de dégager de nombreux avantages :**

- L'ingénierie financière et la structuration contractuelle sont des composantes cruciales d'un projet. **Un montage financier en fonds propre est peu complexe** et ne mobilise que peu de ressources en interne chez l'industriel.
- Un **risque minimisé** pour l'industriel qui transfère le risque financier et technique à ENGIE Cofely. Continental Foods préserve ses ressources financières et humaines qu'il peut consacrer à son cœur de métier où il crée plus de valeur. Il ne conserve qu'un seul risque : celui de l'engagement sur la durée.
- Le contrat de service est **déconsolidant** pour l'industriel, **sans impact sur le niveau d'endettement** sur bilan du client. A partir de 2019, l'évolution normative durcira les conditions de déconsolidation de tels montages.
- ENGIE Cofely assure le financement, la conception ainsi que le suivi des travaux des installations et **constitue ainsi un interlocuteur unique** pour le client industriel ce qui permet de fluidifier et simplifier les échanges et la gestion du projet.
- Ce type de contrat et de montage financier permet également de **répondre aux enjeux stratégiques du groupe** d'un point de vue énergétique mais également environnemental.

### Pour plus information...

- **ENGIE Cofely :**

*Christophe GUILLET, Responsable  
Développement Industrie  
[christophe.guillet@engie.com](mailto:christophe.guillet@engie.com)*

- **ATEE :**

*Katia DAHMANI, Chargée de missions MDE  
[k.dahmani@atee.fr](mailto:k.dahmani@atee.fr)*

**Cette fiche a été élaborée avec le soutien de :**

